

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION	6 Novembre 2025
DATE D'AFFICHAGE	6 Novembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	14
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	8
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	6
- AYANT DONNÉ POUVOIR	3
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	3

Le **Lundi 10 Novembre 2025 à Dix Huit Heures**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de **M. Dominique LAUDRÉ, Maire**.

ÉTAIENT PRÉSENTS (8) : M. ALARIO Patrick, Mme BOURDILLON VRAIN Emmanuelle, M. CALLUT Stéphane, M. COLLOMBON Eric, M. LAUDRÉ Dominique, M. MARTIN Bruno, M. RISOUL Jean Marc, M. WADIER Hervé.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (6) :

- **AYANT DONNÉ POUVOIR (3)** :
 - Mme BRIAND Christine ayant donné pouvoir à M. CALLUT Stéphane
 - M. JOUSSELME Fabien ayant donné pouvoir à M. MARTIN Bruno
 - M. MAUREL Guy ayant donné pouvoir à M. RISOUL Jean Marc
- **N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (3)** : Mme DISDIER Cécile, Mme MAZELLA Maud, Mme ORSINI GILLIARD Margaux

NOMBRE DE VOTANTS : 11

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. COLLOMBON Eric est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h00.

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

	Présents	Votants
Délibérations N° 2025-122 à N° 2025-135	8	11
Arrivée de Mme ORSINI GILLIARD Margaux à 18h46	8	10
Délibérations N° 2025-136 M. CALLUT Stéphane, intéressé à l'affaire quitte la salle et ainsi ne participe ni au débat, ni au vote. Le pouvoir de Mme BRIAND Christine n'est pas comptabilisé.		
Départ de Mme ORSINI GILLIARD Margaux à 18h55	8	11
Délibérations N° 2025-137 à N°147		

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises du 11 octobre au 10 novembre 2025 :

- Décision N° 2025-012 : Construction d'un complexe regroupant une salle polyvalente et un cinéma : missions organisation, pilotage et coordination (OPC) Avenant N° 1
- Décision N° 2025-013 : Aménagement d'un bowling à Vars les Claux - Mission de Maitrise d'œuvre
- Décisions N° 2025-014 et N° 2025-016 : Transports sanitaires en ambulances dans le cadre des secours sur pistes - Hiver 2025 -2026

- Décision N° 2025-015 : Marché de location (fourniture, pose, maintenance et dépose) pour les illuminations festives Hiver 2025-2026

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

N°2025-122 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – exercice 2024

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras pour l'année 2024.

N°2025-123 Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – exercice 2024

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras, et du rapport de la SAUR, délégataire sur la commune de VARS, pour l'année 2024.

3. URBANISME – FONCIER- IMMOBILIER

N°2025-124 Convention pluriannuelle de pâturage en forêt des collectivités relevant du régime forestier pâturage pour le pacage des bovins au profit du GP de Peyrolles

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Valide la correction apportée,
- Et autorise M. le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage en forêt des collectivités relevant du régime forestier pour préciser les conditions d'exploitation en forêt communale soumise au régime forestier pour le pacage des bovins du Groupement Pastoral de Peyrolles.

N°2025-125 Vente Commune de Vars / BENOIT Norbert

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la vente présentée, et donne tout pouvoir à M. le Maire en vue de son officialisation par acte notarié.

4. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS- MARCHES PUBLICS- TRAVAUX

N°2025-126 Délégation de Service Public pour l'exploitation du Cinéma les Mélèzes – Avenant de prolongation

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Confirme la nécessité d'assurer la continuité du service public culturel d'exploitation cinématographique jusqu'au début du mois d'avril 2026 afin de répondre à la demande des usagers (population permanente et clientèle touristique) pendant cette période de forte fréquentation,
- Approuve le principe du recours d'une prolongation exceptionnelle pour une durée limitée à quatre (4) mois,
- Et autorise M. le Maire à signer l'avenant de prolongation avec Cin'Valley, sis 05600 Saint-Crépin.

N°2025-127 Fixation du tarif modulé à appliquer pour la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable pour 2026

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- De fixer le montant 2026 de la contre-valeur pour la redevance « Performance des réseaux d'eau potable » à 0,05 €/m³ ;

- **De charger M. le Maire** de l'exécution de la présente délibération autant que besoin, notamment de la communiquer dans les meilleurs délais au délégataire du service d'eau potable pour permettre l'application de la contre-valeur sur toutes les factures qu'il émettra l'année prochaine.

N°2025-128 Maîtrise d'œuvre pour la Construction d'une Salle Polyvalente et d'un Cinéma à VARS LES CLAUX. Avenant n°2.

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec par la SARL PEYTAVIN CALVEAU DE LIMA, 15 AVENUE D'ASSAS - 34000 MONTPELLIER, en vue de la construction d'une Salle Polyvalente et d'un Cinéma à VARS LES CLAUX,
- **Autorise M. le Maire** à signer le dit avenant n°2 portant le montant du marché à 518 735.00 €HT, soit 622 482.00 €TTC.

N°2025-129 Marchés de travaux « Aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière » - LOT10 - Avenant n°2

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise M. le Maire** à signer l'avenant n°2 au marché de travaux « Aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière » - lot 10 - électricité courants forts courants faibles avec la société SCARA ET COMPAGNIE qui porte le montant du marché à 157.812,78 €HT, soit 189.375,34 €TTC.

N°2025-130 Marchés de travaux « aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnières - lot 1 - VRD » - avenant n°3 »

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Valide** l'exposé de M. le Maire justifiant de modifications nécessitant la passation d'un avenant ;
- **Autorise M. le Maire** à signer l'avenant n°3 au marché de travaux pour l'aménagement d'une micro-crèche et d'une crèche saisonnière - lot 1 - VRD avec la société SAS BOREL BTP, sise 05260 FOREST SAINT JULIEN augmentant le montant du marché initial de 10.608,00 € HT et le faisant passer à 169.108,60 € HT.

N°2025-131 Prestations de déneigement, salage et évacuation de neige sur la commune - hiver 2025/2026 - autorisation de signature des marchés des lots 1, 2 et 4

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Autorise M. le Maire** à signer le marché relatif au lot n°1 « déneigement et évacuation - station des claux secteur 1 » avec l'entreprise Gilles Benoit TP pour un montant de 58.000,00 € HT par saison d'hiver ;
- **Autorise M. le Maire** à signer le marché relatif au lot n°2 « déneigement et évacuation - station des claux secteur 2 » avec l'entreprise ALP'BTC - 05200 Saint-André d'Embrun pour un montant de 66.000,00 € HT par saison d'hiver ;
- **Autorise M. le Maire** à signer le marché relatif au lot n°4 « déneigement et évacuation - station des claux secteur 4 + col » avec l'entreprise ALP'BTC - 05200 Saint-André d'Embrun pour un montant de 27.000,00 € HT.

5. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

N°2025-132 Aménagement d'un bowling aux Claux. Plan de financement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** le projet d'aménagement d'un bowling aux Claux ;
- **Valide** le plan de financement proposé, précisant les montants sollicités auprès du Département, de la Région et de l'Etat ;
- **Et mandate M. le Maire** pour effectuer toutes les démarches inhérentes à l'attribution des subventions.

N°2025-133 Route d'accès au Val d'Escreins - Demande de subvention FEADER au titre de l'Amélioration de la Desserte Forestière. Modification du plan de financement

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve le plan de financement modifié, précisant le montant sollicité au titre du FEADER, soit pour un montant de 348 916.00 €.

N° 2025-134 Budget Communal 2025 - Décision Modificative 2. Ajustements budgétaires

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Et autorise les écritures citées.

N°2025-135 Budget Communal 2025 - Décision Modificative 3. Ajustements budgétaires

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve l'exposé de M. le Maire ;
- Et autorise les écritures précitées.

N°2025-136 Réaffectation de fonds d'investissement en fonds de fonctionnement pour l'exercice 2024-2025 de l'Office du Tourisme

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la réaffectation précitée,
- Autorise et mandate M. le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

6. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

N°2025-137 Complément à la délibération « Recrutement Services Techniques - Emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité - Saison hiver 2025-2026 »

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la proposition de M. le Maire,
- Et mandate M. le Maire pour effectuer toutes les démarches inhérentes à la mise à disposition de ces logements.

N°2025-138 Convention avec le Service Intérim Collectivités (SIC) et mise à disposition de personnel du Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à faire appel en cas de besoin au Service Intérim Collectivités et à signer toutes conventions nécessaires avec le Centre de Gestion des Hautes-Alpes pour la mise à disposition de personnel,
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

N°2025-139 Création d'un emploi permanent - filière administrative

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- Valide la modification du tableau des effectifs à compter du 10 novembre 2025
- Indique que la présente délibération prendra effet à compter du 10 novembre 2025
- Autorise M. le Maire à recruter l'agent affecté à ce poste.

N°2025- 140 Convention d'adhésion aux contrats d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrits par le Centre de gestion des Hautes-Alpes 2026-2029

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Décide d'accepter la proposition suivante :
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2026)
 - Conditions :

Agents CNRACL

Risques garantis : Décès / Accident de travail/Longue maladie/Longue durée/Maternité-Paternité-Adoption/Maladie ordinaire

	Petit marché : 11 / 30 agents	Cocher la formule choisie
--	----------------------------------	---------------------------

Formules	Taux global 2026	
1 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF5) + F0	8,39%	
2 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	7,92%	
3 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF15)	7,63%	X
3 bis (AT/MP F15 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	7,58%	
4 (AT/MP F0 - DC - LMLD - MAT - MOF30)	6,92%	
4 bis (AT/MP F30 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	7,41%	

Des frais de gestion de 0.5% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires
Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; maladie grave ; Maladie ordinaire

	Taux global 2026	Cocher la formule choisie
1 (Tous risques - MO F5)	1,20%	
2 (Tous risques - MO F10)	1,10%	
3 (Tous risques - MO F15)	1,05%	X
4 (Tous risques - MO F30)	0,93%	

Des frais de gestion de 0.1% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

- **Autorise** M. le Maire à signer les conventions en résultant.

7. SAISON HIVER 2025-2026

N°2025-141 Convention Hélicoptères de France Secours médicalisés CHICAS

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** l'application du tarif et des dispositions conventionnelles précitées ;
- **Autorise M. le Maire** à signer la convention.

N°2025-142 Tarifs frais de secours sur pistes

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Adopte** le principe de remboursement des frais de secours pour toutes les opérations consécutives à des accidents de ski survenus sur le territoire de la Commune et dans la zone normale d'intervention.
- **Accepte** les tarifs précités de secours sur pistes pour la saison 2025/2026 et notamment la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SDIS ne relevant pas du SAMU en application de la convention en vigueur relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski ainsi que la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SAMU ;
- **Donne** tous pouvoirs à M le Maire à cet effet et notamment de signer :
 - ✓ Avec la SEM SEDEV l'avenant N°29 d'actualisation tarifaire au contrat de gestion des secours sur pistes de ski alpin, signé initialement le 5 décembre 1991 ;
 - ✓ Et si besoin est avec le SAMU05 ou son prestataire, une convention relative aux interventions hélicoptère médicalisé à partir de GAP/TALLARD.

N°2025-143 Convention de services et de moyens avec la SEM-SEDEV pour l'organisation des itinéraires piétons et raquettes

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- **Approuve** la conclusion pour la saison hivernale à venir de la convention précitée avec la SEM SEDEV ;

- Autorise M. le Maire à la signer.

N°2025-144 Convention relative au PIDA à partir d'un hélicoptère sur la commune de VARS (hélicoptère de Savoie)

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve les tarifs et des dispositions conventionnelles,
- Autorise M. le Maire à signer la convention ci-annexée avec Hélicoptère de Savoie.

N°2025-145 Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) RD 902 - Mise en œuvre - Convention entre la Commune et le Conseil Départemental

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention entre la Commune et le Conseil départemental prévoyant la participation financière de cette collectivité à hauteur de 50 % des frais engagés pour sécuriser la RD 902 entre le village de Saint Marcellin et le Col de VARS, pour la mise en œuvre du PIDA ;
- Autorise le Maire à la signer.

N°2025-146 Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) RD.902 - Contrat de prestations de services avec la SEM/SEDEV

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

- Approuve la conclusion du contrat précité de prestations de services avec la SEM/SEDEV pour les opérations de grenadage par hélicoptère ;
- Donne tous pouvoirs au Maire dans cette affaire et en particulier pour signer le contrat précité.

N°2025-147 Dérogation à la règle du repos dominical

Le conseil municipal (les pouvoirs ayant été exercés), à l'unanimité,

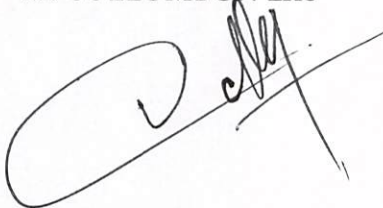
- Emet un avis favorable à ces demandes conformément aux dispositions des articles du code du Travail.

8. QUESTIONS RETIREES DE L'ORDRE DU JOUR

Vente Commune de Vars / Joëlle BENOIT : ce sujet devra faire l'objet d'une étude complémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire, clôt la séance du conseil municipal à 19h12.

Le Secrétaire
M. COLLOMBON Eric



Le Maire,
M. Dominique LAUDRÉ

